



FORMATION VIVEA

PRAIRIES NATURELLES à VEGETATION HETEROGENE : Concevoir leur conduite

Lundi 5 Octobre 2020 - 9h00 à 17h00

Ferme d'Olivier Moly (18, Grande Rue de Torjonas - Saint-Baudille-de-la-Tour).

Repas tiré du sac, partagé sur place.

Construire des ressources saisonnières, allonger et sécuriser les périodes de pâturage - Comprendre les liens entre ses pratiques, le comportement alimentaire du troupeau, ses besoins et le fonctionnement de la végétation.

Formation avec SCOPELA – Méthode Patur'Ajuste

Renseignements - Inscription (obligatoire)

Charlène Mignot – Addear 38

Tél. : 07 66 79 68 60

addear38@wanadoo.fr

117, rue des Alliés - 38 030 Grenoble

Programme et modalités financières

Voir au dos



Objectifs de la formation : Reconnaître et s'appuyer sur les interactions dynamiques entre les pratiques, les végétations et les troupeaux pour construire ses ressources au cours des saisons en fonction de ses objectifs de production. Comprendre les évolutions des prairies en fonction des pratiques mises en place il y a 2 ans.

Enjeux : Les ressources ne sont pas déterminées uniquement par le type de végétation parcellaire ou par la saison d'utilisation. Elles sont construites et renouvelées à travers les pratiques de l'éleveur en lien avec ses objectifs et peuvent donc être anticipées au fil des années.

Pré-requis : Aucun pré-requis nécessaire.

Déroulé du programme et méthodes pédagogiques

- **Matin :** Apports théoriques en salle, avec supports visuels ou papiers.
- **Après-Midi :** Visite de parcelles, témoignages et échanges collectifs avec retours d'expériences d'éleveur.ses.

Modalités d'évaluation des acquis : en continu au cours des interventions et des mises en situation. L'évaluation se fera avec un questionnaire bilan écrit de fin de formation portant sur le contenu et la forme de la formation. Une attestation de formation vous sera remise.

Durée : 7h



Intervenants : Philippe Mestelan de SCOPELA et Charlène Mignot de l'Addear38.

Inscription : Obligatoire avant le **25 septembre 2020** (Places limitées).

Caution de 50 € à envoyer pour valider votre inscription (restituée le jour de la formation).

Tarif et conditions : Gratuit pour les éligibles VIVEA. Non éligibles : nous contacter.

NB : 189 € sont pris en charge par le VIVEA pour les personnes éligibles*, dans la limite du plafond annuel de 2000 €. *à jour de leurs cotisations : chefs d'exploitation, collaborateur-trices d'exploitation, aides familiaux ou cotisant-es de solidarité / porteur-euse-s de projet sous conditions.

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

[Plus de détails ici.](#)

Co-voiturage : Sauf avis contraire de votre part, les coordonnées des participants seront partagées pour faciliter les covoiturages.

92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation

L'ADDEAR de l'Isère : réunit des paysan-ne-s qui soutiennent des initiatives en milieu rural vers plus d'autonomie et de solidarités. Elle organise des formations et journées d'échange pour partager et apprendre de nouveaux savoir-faire afin de mûrir les pratiques paysannes. *Que vous soyez paysan.ne ou non, pour nous soutenir, vous pouvez adhérer ou faire un don à l'ADDEAR.*

Cette action est soutenue financièrement par :

